

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 6 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint-Palais, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 29 avril 2024

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DESSALLES N., DUBREUIL A., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DOUSSET B., MANGERET C (pouvoir à A. DUBREUIL), CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à JE. CHABROL), PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), NAQUET C. (pouvoir à G. BOURICAT), DUMONTET B.

Création d'un poste d'animateur touristique

Le Président rappelle la mise en place pendant la saison estivale de l'exposition « George Sand, la plume et le chemin » qui comporte 2 axes : une exposition fixe dans le donjon de la Toque avec des œuvres prêtées par le musée de La Châtre et par la Cité Internationale de la Tapisserie d'Aubusson et une exposition itinérante sur le thème de son roman « les Maîtres Sonneurs » qui circulera sur toutes les communes traversées par le circuit.

Il indique qu'il est nécessaire de recruter une personne qui interviendra sur les sites d'exposition et qui organisera les différentes manifestations en lien avec le thème de l'exposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ de créer un poste d'animateur touristique,
- ✓ la personne sera recrutée au 1^{er} échelon du grade, soit l'indice brut 367,
- ✓ elle sera engagée sur un contrat destiné à faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures à compter du 3 juin 2024 jusqu'au 22 septembre 2024,
- ✓ des frais de déplacement et de repas pourront lui être accordés selon les besoins du service,
- ✓ de donner tous pouvoirs au Président pour la mise en place de cette décision.

Pour copie conforme,
Huriel, le 13 mai 2024
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

